

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 FEVRIER 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 février 2020 sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie, Maire en exercice.

Présents : DEZARNAUD S. - ALLIGIER J.C - BOUVERET M – FINAND F – PINGET M.C - ARGOUD Y - OKOUMOUCHIAN G - LAMBERT C – POIPY L– COZ L - ROUX G – DENOLLY M – BALLESTA P - BRUCHON D - ANTUNES N

Absents (excusés) :

POINT N°1 : URBANISME

1.1 : Demandes de déclaration préalable

- ♦ Clôture autour d'une propriété

Situation : 259 chemin de rouclavard

Avis favorable – Le mur sera enduit avec une couleur identique à l'habitation

Il sera rappelé que si la clôture est doublée par une haie, celle-ci devra être constituée d'essences locales tel que préconisé par le Département.

1.2 : Certificat d'urbanisme

- ♦ Demande de certificat d'urbanisme d'information

concerne les parcelles AM 464 et 489 – 643 rue du loup

Le dossier est transmis pour instruction à la communauté de communes entre Bièvre et Rhône

POINT N°2 : PERSONNEL COMMUNAL

- ♦ M. COZ présente au conseil municipal l'analyse d'activité du service technique pour l'année 2019. Elle enregistre 3627 heures de travail sur l'année pour les 2 titulaires et la personne en renfort pendant la période estivale.

Les postes d'activité les plus importants sont :

Les espaces verts : 1176 heures

La voirie : 690 heures

Les bâtiments : 518 heures

La salubrité : 405 heures

POINT N°3 : CIMETIERES

- ♦ La commune est dans l'attente de devis pour les travaux à réaliser sur les concessions reprises avant de pouvoir satisfaire les demandes des habitants qui souhaitent acquérir une concession.
- ♦ Une plaque a été achetée pour indiquer le caveau communal dans le nouveau cimetière de Revel.
- ♦ Des devis seront aussi demandés pour évacuer une stèle d'une ancienne concession, qui menace de tomber, dans l'ancien cimetière de Revel.

POINT N°4 : VOIRIE

4.1 : voirie intercommunale

- ♦ Le ralentisseur à l'intersection de la route de Pisieu et du chemin de Gambaloup, doit être réalisé par l'intermédiaire de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône au cours du 1^{er} semestre 2020.

4.2 : voirie communale

- ♦ Des discussions sont en cours pour la voirie communale qui pourrait être prise en charge à l'avenir par la communauté de communes.
- ♦ Chemin des Rivoires : une malfaçon avait été signalée à hauteur du feu. Une reprise de la voirie est prévue courant avril.

POINT N°5 : ELECTRICITE – ECLAIRAGE PUBLIC

5.1 : Relevé des compteurs

- ♦ Des courriers ont été adressés à de nombreux habitants de la commune, pour leur indiquer que leur compteur d'électricité n'avait pas pu être relevé par ENEDIS. La plupart d'entre eux ne paraît pas justifié car les compteurs sont en bordure de voirie et tout à fait accessibles. Le référent de la commune chez ENEDIS en a été informé.

5.2 : Eclairage public

- ♦ Deux lampes seront changées rue des terreaux et route de Pisieu, par le biais de Territoire énergies qui se charge du dossier et des travaux. Le reste à charge pour la commune est de 724,40 €.

POINT N°6 : CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT- ECONOMIES D'ENERGIE

6.1 : Eradication de l'ambrosie

- ♦ Les responsables de la commune ont répondu au questionnaire qui leur a été adressé et ont pu indiquer les démarches entreprises sur la commune (mise en place d'une procédure, arrachage, rappel de la réglementation, etc...)

6.2 : Nettoyage de printemps

- ♦ Une journée nettoyage de printemps est programmée pour le 28 mars, avec la participation de plusieurs associations.

6.3 : Mare pédagogique

- ♦ Un panneau va être commandé pour signaler son emplacement.

6.4 : Mesures suite à l'extension du périmètre de sécurité de la centrale nucléaire

- ♦ La commune dispose désormais de pastilles d'iode qui seront disposées dans les salles communales accueillant du public.

POINT N°7 : LOGEMENTS LOCATIFS

7.1 : Logement 48 rue du billier

- ♦ Un point est fait sur le suivi des loyers de ce logement.

POINT N°8 : BATIMENTS

8.1 : Logement 97 rue du bourg vieux

- ♦ Aucune offre n'a été faite pour l'instant pour l'achat de ce bâtiment.

8.2 : Projet rue des terreaux

- ♦ Une rencontre a eu lieu avec l'architecte en charge du projet privé de maison médicale. Une esquisse de ce projet est présentée au conseil municipal.

POINT N°9 : CULTURE - PATRIMOINE

9.1 : Aménagement au bourg de Tourdan

- ♦ Les fouilles archéologiques se déroulent depuis 3 semaines. Les vestiges dévoilés sont de l'époque gallo romaine et de l'époque médiévale. 65 sépultures ont été découvertes à ce jour, essentiellement médiévales. Les travaux sur la place seront terminés la semaine prochaine. Les travaux dans les bâtiments sont quant à eux stoppés jusqu'à la fin des fouilles.
- ♦ La programmation des travaux pour les gîtes sera déterminée la semaine prochaine.
- ♦ La Région Auvergne Rhône Alpes a validé une subvention de 146.000 € pour le projet d'aménagement des bâtiments du bourg de Tourdan.
- ♦ Une subvention de 43.000 € a été sollicitée auprès de la Direction Régionale des affaires culturelles pour l'aménagement des gîtes, dans les bâtiments inscrits au titre des monuments historiques.

POINT N°10 : COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHONE

10.1 : Actions économiques

- ♦ Agriculture :
des actions seront mises en œuvre en collaboration avec la chambre d'agriculture
 - actions en faveur des arboriculteurs
 - protection du foncier
 - lutte contre les friches agricoles
 - programme alimentaire : réflexion sur l'alimentation
 - développement de l'irrigation dans certains secteurs

- actions en faveur de l'élevage bovin
- lutte contre l'ambrosie
- protection des zones de captage d'eau
- ♦ Friches industrielles :
- friche PICHON : des propositions de reprises sont à l'étude.
- Zone de Champlard : la zone est inscrite en zone archéologique programmée.

10.2 : Mode doux

- ♦ La communauté de communes prévoit l'installation d'un point de recharge des vélos électriques devant la mairie au cours du 1er semestre 2020.

POINT N°11 : ANIMATION

11.1 : Visite de bikers

- ♦ Un groupe de bikers traversera la France et recherche des haltes sur son parcours. Ils sont susceptibles de s'arrêter à Revel-Tourdan le 11 août. Si c'est confirmé la population sera mobilisée pour les accueillir dans un moment de convivialité.

11.2 : Paysages paysage

- ♦ L'ouverture de cette manifestation aura lieu à Revel-Tourdan le 20 juin 2020. C'est l'association "l'autre main" qui mènera le projet, avec également des animations proposées par le Département. Un carnaval conduira les participants du bourg de Revel au château de Barbarin. Le retour se fera par le chemin des crêtes avec un repas au croton. Un spectacle sera proposé sur le parking et le final se déroulera sur la partie herbée. Le département se charge de toute la gestion par le biais d'un régisseur. Un contrat sera signé avec la compagnie Malka qui sera en représentations entre le 26 juin et le 11 juillet.
- ♦ La fermeture aura aussi lieu à Revel-Tourdan avec le concours des associations communales lors des journées du patrimoine. Un panneau retraçant l'évolution de la place des terreaux sera installé pendant toute la durée de Paysages paysage.

POINT N°12 : DIVERS

12.1 : Marché hebdomadaire

- ♦ Une agricultrice de la commune souhaiterait participer au marché hebdomadaire. Elle sera accueillie avec plaisir.

Le Maire
Sylvie DEZARNAUD

